

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191115-0000020835-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 18/11/2019

Réception par le Préfet : 18/11/2019

Publication : 22/11/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Communication

à la Commission permanente

Séance du vendredi 15 novembre
2019

N° CP-2019-10-12-4

ÉTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN POUR L'ANNÉE 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

ABSENT :

M. HEMEDINGER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente et l'article L 1413-1 du même code relatif à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics et aux commissions consultatives des services publics des collectivités territoriales,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-3-1-6 du 2 avril 2015 portant élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2017-6-12-3 du 9 juin 2017 relative à la désignation des associations membres de la Commission consultative des services publics locaux du Département du Haut-Rhin,
- VU le procès-verbal du 21 octobre 2019 de la Commission consultative des services publics locaux du Département du Haut-Rhin réunie le 14 octobre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

- Donne acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication relative aux travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin pour l'année 2019 dont le procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2019 est joint en annexe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Acte est donné